

Introduction en bourse d'Inventiva

Publicité des opérations de stabilisation

Daix (France), le 15 mars 2017 – Inventiva annonce qu'elle a reçu de Société Générale, en tant qu'agent de stabilisation, les informations suivantes sur les opérations de stabilisation à l'achat exécutées entre le 7 mars et le 15 mars 2017 inclus sur le marché réglementé d'Euronext à Paris :

Détail des opérations de stabilisation

Jour/heure de la transaction	Prix	Quantité
20170307 13:00:24	8.41	531
20170307 14:59:45	8.41	10

Jour/heure de la transaction	Prix	Quantité
20170308 08:48:52	8.50	125
20170308 09:47:56	8.50	350
20170308 09:49:07	8.50	25
20170308 09:53:24	8.50	75
20170308 14:57:13	8.50	425

Jour/heure de la transaction	Prix	Quantité
20170309 08:03:11	8.50	150
20170309 08:04:07	8.50	50
20170309 08:13:33	8.50	25
20170309 08:14:31	8.50	25
20170309 08:59:30	8.50	20
20170309 09:10:28	8.50	25
20170309 09:40:09	8.50	425
20170309 09:40:09	8.49	75
20170309 09:40:32	8.49	400
20170309 09:42:02	8.50	300
20170309 09:44:01	8.50	100
20170309 09:44:01	8.50	500
20170309 09:44:22	8.50	100
20170309 13:07:14	8.49	25
20170309 13:07:14	8.49	175
20170309 13:07:27	8.49	400
20170309 13:35:10	8.49	100
20170309 13:35:10	8.49	300
20170309 13:44:01	8.49	25

Jour/heure de la transaction	Prix	Quantité
20170310 11:48:21	8.41	189
20170310 11:48:21	8.41	1,311
20170310 12:37:39	8.40	3,920
20170310 13:27:30	8.40	1,080
20170310 13:27:40	8.39	118
20170310 13:27:40	8.39	19
20170310 13:48:30	8.37	15
20170310 14:13:01	8.37	100
20170310 15:46:18	8.37	3
20170310 15:46:18	8.37	247
20170310 15:53:49	8.37	118
20170310 15:53:49	8.37	246
20170310 16:23:37	8.39	900
20170310 16:35:15	8.39	105

Jour/heure de la transaction	Prix	Quantité
20170313 11:53:47	8.42	200
20170313 11:53:47	8.42	250
20170313 13:44:30	8.42	200

Jour/heure de la transaction	Prix	Quantité
20170314 08:20:56	8.50	270
20170314 08:40:36	8.50	50
20170314 08:48:02	8.50	142
20170314 08:50:42	8.50	38
20170314 08:52:14	8.42	200
20170314 08:52:14	8.42	103
20170314 09:17:19	8.42	150

Autres informations

- Nom de l'émetteur : Inventiva
- LEI de l'émetteur : 969500I9Y690B3FZW590
- Nom du PSI : Société Générale
- LEI du PSI : O2RNE8IBXP4R0TD8PU41
- Classification instrument financier : Action
- Libellé : INVENTIVA
- Code ISIN : FR0013233012
- Mnémonique : IVA
- Compartiment : C
- Secteur d'activité : 4573 – Biotechnology

Intermédiaires financiers



Coordinateur Global

Chef de File et Teneur de Livre Associé



Chef de File et Teneur de Livre Associé

Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus constitué (i) du document de base enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») le 8 juillet 2016 sous le numéro I.16-066, (ii) de l'actualisation du document de base déposée auprès de l'AMF le 12 janvier 2017 sous le numéro D.16-0535-A01 et (iii) de la note d'opération contenant le résumé du prospectus visé par l'AMF le 1^{er} février 2017 sous le numéro 17-048 sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société Inventiva S.A., 50, rue de Dijon, 21121 Daix, ainsi que sur les sites Internet d'Inventiva S.A. (www.inventivapharma.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques

Inventiva attire l'attention du public sur les sections « Facteurs de risques » du chapitre 4 du document de base tel que complété par son actualisation et du chapitre 2 de la note d'opération.

Contacts

Inventiva

Frédéric Cren
Président et Directeur Général
info@inventivapharma.com
03 80 44 75 00

NewCap

Julien Perez/Mathilde Bohin
Relations investisseurs
inventiva@newcap.eu
01 44 71 98 52

NewCap

Nicolas Merigeau/Arthur Rouillé
Relations Médias
inventiva@newcap.eu
01 44 71 94 98

A propos d'Inventiva : www.inventivapharma.com

Inventiva est une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments agissant sur les récepteurs nucléaires, les facteurs de transcription et la modulation épigénétique. Inventiva ouvre de nouvelles voies thérapeutiques innovantes dans le domaine des maladies fibrotiques, de l'oncologie et des maladies orphelines pour lesquels le besoin médical est important.

Son produit phare, IVA337, est un candidat médicament qui dispose d'un mécanisme d'action unique passant par l'activation de l'ensemble des PPAR (récepteurs activés par les proliférateurs de peroxyosomes) alpha, gamma et delta qui jouent un rôle fondamental dans le contrôle du processus fibrotique. Son action anti-fibrotique permet notamment de cibler deux indications à fort besoin médical : la NASH, une pathologie sévère du foie en fort développement et qui touche déjà aux Etats-Unis plus de 30 millions de personnes, et la sclérodémie systémique, une maladie dont le taux de mortalité est très élevé et sans aucun traitement approuvé à ce jour.

Inventiva développe en parallèle un second programme clinique avec IVA336, un candidat médicament pour le traitement de trois formes de mucopolysaccharidoses (MPS I ou syndrome de Hurler-Sheie, MPS II ou syndrome de Hunter et MPS VI ou syndrome de Maroteaux-Lamy) ainsi qu'un portefeuille de projets dans le domaine de l'oncologie.

Inventiva s'est entourée de partenaires de renom dans le secteur de la recherche tels que l'Institut Curie. Deux partenariats stratégiques ont également été mis en place avec AbbVie et Boehringer Ingelheim, qui prévoient notamment le versement à Inventiva de paiements en fonction de l'atteinte d'objectifs précliniques, cliniques, réglementaires et commerciaux ainsi que des redevances sur les ventes des produits développés dans le cadre de ces partenariats.

Inventiva emploie à ce jour plus de 100 personnes hautement qualifiées et bénéficie d'installations de R&D de pointe achetées au groupe pharmaceutique international Abbott regroupant, près de Dijon, une chimiothèque de plus de 240 000 molécules et des plateformes en biologie, chimie, ADME et pharmacologie.

Avertissement

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en France, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction en vue d'une opération par offre au public.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent document ne constitue ni une communication à caractère promotionnel ni un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France.

Le présent document est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) à des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« **Ordonnance** »), (iii) aux personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iv) aux personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée

(toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **Personnes Concernées** »). Ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.